

**S.A.S 2OF9**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 20 Boulevard de l'Usine 59800 LILLE**  
**R.C.S LILLE 984 720 847**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 17 NOVEMBRE 2025,

A 14 HEURES,

Les associés de 2OF9, au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10€, entièrement libérées, dont le siège est fixé, 20 Boulevard de l'Usine 59800 LILLE, et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 984 720 847 à LILLE, se sont réunis sur convocation de la gérance

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- M. YOLDI YACINE ..... 50 Actions
- M. YOLDI RYADH ..... 50 Actions

Soit au total..... 100 Actions

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par la **Monsieur YOLDI YACINE**, actionnaire et Président de la **S.A.S 2OF9**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission et changement du président de la société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- Le rapport du président,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur YOLDI YACINE de son rôle de Président de la Société 2OF9 conformément aux dispositions statutaires.

En conséquence, les associés sont convenus de modifier la nomination du président qui sera désormais rédigé comme suit :

*M. YOLDI RYADH*

*Né le 06/05/2000 à BONDY (93)*

*Demeurant : 70 Avenue Edouard Vaillant 93500 PANTIN*

*De nationalité FRANCAISE*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés de la Société 2OF9.

M. YOLDI YACINE

M. YOLDI RYADH

**S.A.S 20F9**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 20 Boulevard de l'Usine 59800 LILLE**  
**R.C.S LILLE 984 720 847**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

FEUILLE DE PRESENCE

| No.<br>d'ordre | Nom                    | Nombre<br>D'actions | Nombre<br>de Voix | Signature |
|----------------|------------------------|---------------------|-------------------|-----------|
| 1)             | <b>M. YOLDI YACINE</b> | 50                  | 50                |           |
| 2)             | <b>M. YOLDI RYADH</b>  | 50                  | 50                |           |

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs,

Arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble des parts.

Les Actionnaires